



A vos cultures

N° 32 – 31 octobre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°38

A RETENIR :

Colza :

- **Reprise des captures de charançon du bourgeon terminal, l'intervention a dû être réalisée dans les parcelles à risque, maintenir la surveillance.**

Céréales :

- Les semis sont bien avancés, attention aux limaces en cas de retour des pluies. **Pression ponctuelle de cicadelles et pucerons. Pour les parcelles à une feuille et plus et non protégée par un traitement de semence la protection doit être en place.**

COLZA

Cette semaine 12 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

STADES : 41% des parcelles observées sont entre 7 et 9 feuilles et 49% ont atteint ou dépassé le stade 10 feuilles. Hors réseau, certaines parcelles semées plus tardivement ou à levée hétérogène sont à des stades moins avancés.

GROSSES ALTISES ADULTES

Fin du risque, il faudra maintenant surveiller la pression larvaire.

Vérifier régulièrement (une fois par mois jusqu'à début montaison) la présence de larves au niveau des pétioles des feuilles et du bourgeon terminal. Pour l'identification, se reporter au BSV N° 38 de cette semaine.

Pour mémoire le seuil de nuisibilité des larves est fixé à 70% de plantes avec présence.

Premières larves repérées dans 4 parcelles sur 8 observées avec de 2 à 20% de plantes touchées. Vérifier vos parcelles régulièrement.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Les captures ont repris cette semaine. Pour les parcelles protégées, maintenir la surveillance et attendre notre prochain bulletin. Si les captures se poursuivent dans les prochains jours, il sera peut-être nécessaire de réintervenir sur des petits colzas, les colzas à plus de 10 feuilles pourront supporter cette nouvelle arrivée.

CEREALES

Pour les orges, les premiers semis sont au stade une à deux talles, pour le triticale et le blé, les premiers semis sont quant à eux entre 2 et 3 feuilles.

LIMACES

Quelques limaces signalées, maintenir la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles. Les conditions météorologiques annoncées ne seront pas propices à une forte activité, attention néanmoins en cas de retour des pluies.

CICADELLES



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

Reconnaissance :

5 bandes blanches étroites

6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce

Des ailes disposées en forme de toit (^)

Tibia postérieur avec de nombreuses épines caractéristiques de la famille

Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 30 captures hebdomadaires sur plaque engluée.

Les captures se poursuivent cette semaine notamment sur les secteurs du bocage et de la Sologne Bourbonnaise, toutes céréales confondues et pour l'ensemble du réseau Auvergne 21 parcelles sont équipées actuellement de pièges. Sur ces 21 parcelles la présence de cicadelle est notée sur 20 d'entre elles et 11 de ces parcelles dépassent le seuil de 30 cicadelles.

PUCERONS

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale en observant aux heures les plus ensoleillées de la journée.

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de pieds porteurs ou présence de pucerons quel que soit leur nombre depuis plus de dix jours.

Cette semaine les observations sur plantes indiquent entre 2 et 18 % de plantes porteuses, seul une parcelle (03) dépasse le seuil de 10%. Les conditions météorologiques annoncées devraient limiter leurs activités.

Pour les semis précoces non protégés par le traitement de semence, une intervention a dû être réalisée. Les conditions météorologiques annoncées ne seront pas propices à l'activité des pucerons et cicadelles, poursuivre la surveillance en cas de retour de températures douces, des réinterventions pourraient être nécessaires.

Rappel : les traitements en végétation ont en plus d'une action de contact une certaine rémanence mais protègent uniquement les feuilles présentes au moment du traitement.

Pour les parcelles protégées par un traitement de semence insecticide, nous vous rappelons que celui-ci est efficace jusqu'à début tallage de la céréale, étant donné que cette année la durée de présence des cicadelles est longue, nous vous conseillons de relayer ce traitement de semences par un insecticide en végétation. Pour ceux qui seraient intervenus suivre nos prochains bulletins.

Exemple de produits utilisables :

FURY 10 EW / MINUET 10 EW (zétacyperméthrine 100 g/l) à 0.15 litre/ha

KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine 100 g/l) à 0.075 litre/ha.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*